

Rassemblement de soutien au maire de Langouët

© 17/08/2019 |  Terre-net Média

Une centaine de personnes se sont rassemblées samedi à Rennes devant la préfecture de Bretagne pour soutenir le maire de Langouët (Ile-et-Vilaine), convoqué devant la justice pour un arrêté interdisant l'utilisation des pesticides près des habitations.

« **M**adame la préfète, laissez nos maires nous protéger », « Pesticides, riverains, agriculteurs, tous victimes », « Stop pesticides, nous voulons des coquelicots », pouvait-on lire sur des banderoles.

Les participants répondaient à l'appel du collectif « Nous voulons des coquelicots » de **Langouët**, village de 602 habitants situé à une vingtaine de kilomètres de Rennes. « J'habite à Langouët dans une longère au milieu des champs, et ça fait très longtemps que les pesticides m'inquiètent, aussi bien pour mes enfants que pour mes petits-enfants », témoigne Nicole Duperron-Anneix, membre du collectif. « Les enfants de Langouët mangent bio à la cantine, habitent dans des bâtiments éco-conçus mais ils se déplacent et vivent près des champs et on a retrouvé des taux de **glyphosate** très élevés dans les urines de deux d'entre eux », ajoute-t-elle. « J'ai deux filles et je n'ai pas envie qu'elles tombent malade, on a des taux élevés de glyphosate dans nos urines alors qu'on mange bio et qu'on cultive notre jardin », abonde Héléne Heuré, employée communale.

Le maire de Langouët Daniel Cueff a pris le **18 mai un arrêté interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques** « à une **distance inférieure à 150 mètres** de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ». « Il est légitime qu'un maire agisse face à une carence de l'État », avait-il estimé auprès de l'AFP, mettant en avant une « problématique de santé publique ».

L'élu est convoqué jeudi devant le tribunal administratif de Rennes à la demande de la préfecture, qui demande l'annulation de l'arrêté. Classé comme « cancérogène probable » depuis 2015 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'herbicide est utilisé sous diverses marques depuis que le brevet détenu par l'américain Monsanto est tombé dans le domaine public en 2000.